Envoyé en préfecture le 03/02/2023
Reçu en préfecture le 03/02/2023
Publié le 03/02/2023
ID : 001-250102365-20230131-D2023004-DE

organom
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2023
Convocation en date du 25 janvier 2023,
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

N° D2023004
Objet : Modification de la grille indiciaire 2023

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

Présents :
CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU – Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN - Jonathan GINDRE - Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Benjamin RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET –
CCPA : Hélène BROUSSE – Elisabeth LAROCHE - Max ORSET – Paul VERNAY
CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET
CCMP : Josiane BOUVIER - Claude CHARTON
3CM : Jean Philippe FAVROT – Philippe GUILLOT-VIGNOT - Andrée RACCURT
CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD
RAPC : Antoine BAUTAIN
CCV : Guy DUPUIT
Excusés remplacés par le suppléant :
CA3B : Thierry PALLEGOIX remplacé par Alexandra CORTINOVIS
Excusés ayant donnés procuration :
CCPA : Bernard GUERS pouvoir Hélène BROUSSE
CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Gérard BRANCHY – Sonia PERI pouvoir à Jean François JANNET
CCMP : Christine FRANCOIS pouvoir à Josiane BOUVIER
Excusés :
CCPA : André MOINGEON
RAPC : Frédéric MONGHAL
Absents :
CCPA : Gilbert BOUCHON - Frédéric TOSEL
CCRAPC : Frédéric MONGHAL
HBA : Alain AUBOEUF

Envoyé en préfecture le 03/02/2023
Reçu en préfecture le 03/02/2023
Publié le
ID : 001-250102365-20230131-D2023004-DE

M. Bernard Perret, Vice-président finances rappelle les délibérations n°D2022049 du 4 octobre 2022 et D2022059 du 5 décembre 2022 concernant les tarifs pour l'année 2023.

En 2022, l'ISDND a connu un vide de fouille de l'ordre de 2 000 tonnes soit un manque à gagner en termes de recettes d'environ 220 000€ et ceci malgré les relances auprès des apporteurs. Le contexte économique et l'évolution réglementaire sur l'enfouissement des déchets expliquent cette réalité.

Le Sytraival serait intéressé pour apporter ses déchets lors des périodes de maintenance de son UVE au printemps 2023 mais les tarifs décidés en octobre ne sont pas attractifs.

Plus largement dans une logique d'inter-dépannage avec les Syndicats de traitement voisins, il s'agit de construire une politique de proximité et de solidarité.

Aussi une nouvelle tarification pour **les tarifs Omr dépannage syndicats voisins** est-elle proposée au Comité syndical :

Intitulé	Tarif / tonne hors TVA et hors TGAP	
	Délibération D2022049	Nouvelle proposition
OMR dépannage syndicats de traitement voisins (Ovade)	181.93€	114.92€
OMR dépannage syndicats de traitements voisins (ISDND)	155.93€	117.18€

A noter que ces tarifs pourraient à nouveau être réévalués à la hausse en 2024 en fonction de l'environnement concurrentiel et des demandes des EPCI adhérents à Organom.

En annexe, la grille tarifaire 2023 modifiée.

Le Comité syndical,
Ouï l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE ces modifications.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

ORGANOM
Le Président

Yves CRISTIN
Président

Envoyé en préfecture le 03/02/2023
Reçu en préfecture le 03/02/2023
Publié le
ID : 001-250102365-20230131-D2023004-DE

organom
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

ANNEXE DELIBERATION D2023004 - GRILLE TARIFAIRE 2023 MODIFIEE

	TARIF / TONNE HORS TVA et HORS TGAP	TGAP	TARIF HORS TVA ET TGAP INCLUSE
DECHETS USINE OVADE (TVA 10%)			
OMR EPCI	114,92 €	52,00 € **	140,92 €
OMR dépannage syndicats de traitement voisins (Ovade)	114,92 €	52,00 € **	140,92 €
OMR ASSIMILES OVADE	132,03 €	52,00 € **	158,03 €
DECHETS CASIERS OU VALORISES (TVA 10 %)			
OMR dépannage syndicats de traitement voisins	117,18 €	52,00 €	169,18 €
ENCOMBRANTS DE DECHETTERIE	117,18 €	52,00 €	169,18 €
OMR ASSIMILEES ENFOUIES	117,18 €	52,00 €	169,18 €
BOUES CASIER	117,18 €	52,00 €	169,18 €
DAE TRIES	117,18 €	52,00 € ou 61,00 € *	169.18 € ou 178.18 €
MACHEFERS	117,18 €	0 ou 61.00 €	117.18 ou 178.18 €
REFUS DE TRI	117,18 €	52,00 €	169,18 €
AMIANTE CIMENT	220,00 €	Non soumis	220,00 €
DECHETS INERTES STOCKAGE DE CLASSE 3	6,36 €	Non soumis	6,36 €
PLATRE	120,18 €	Non soumis	120,18 €
PVC	99,35 €	Non soumis	99,35 €
COMPOSTERIE (TVA 10 %)			
DECHETS VERTS ET MATIERES STERCORAIRES	30,00 €	Non soumis	30,00 €
DECHETS NON CONFORMES (TVA 10%)			
Délibération D2022059			
DECHETS ISDND NON CONFORMES	330,00 €	61,00 €	391,00 €
DECHETS OVADE NON CONFORMES	330,00 €	61,00 €	391,00 €
DECHETS DE PVC NON CONFORMES	330,00 €	0.00 € sauf si le déchet est enfoui 61.00 €	330 € OU 391 €
DECHETS DE PLATRE NON CONFORMES	330,00 €		330 € OU 391 €
DECHETS VERTS NON CONFORMES	160,00 €		160 € OU 221 €
DECHETS INERTES NON CONFORMES	160,00 €		160 € OU 221 €

(*) Conformément à l'arrêté du 28 décembre 2017 relatif à la TGAP

(**) TGAP appliquée en fonction du taux d'enfouissement. Pour un taux d'enfouissement à 50%, 50% des tonnages sans TGAP et 50% des tonnages avec TGAP à 52 €. Un ajustement sera effectué simultanément à la dernière facture de l'exercice en fonction du taux d'enfouissement de l'année

VENTE DE PRODUITS	TARIF HT / TONNE
COMPOST MAILLE 10 (hors EPCI adhérents et commune du territoire)	36,65 €
COMPOST MAILLE 10 EPCI adhérents et communes du territoire)	25,14 €
COMPOST MAILLE 30 à la tonne	28,75 €
REFUS DE CRIBLAGE à la tonne	3,45 €
TARIFS DEGRESSIFS VENTE DE PRODUITS	
COMPOST MAILLE 10 à partir de 50 tonnes (et jusqu'à 500)	25,14 €
COMPOST MAILLE 30 (plus de 200 tonnes)	5,89 €